

REGLEMENT DU JEU

Article 1 – Organisateur du Jeu

Alternative Carbone (ci-après désignée « Société Organisatrice »), société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Saverne sous le numéro 517 978 268, dont le siège social est situé 10 rue de la Moyenne Corniche à 67210 OBERNAI, en partenariat avec le Port autonome de Strasbourg, établissement public dont le siège est situé 25 rue de la Nuée Bleue à 67000 STRASBOURG.

Article 2 – Objet du Jeu – conditions de participation

Le Jeu organisé du 01/09/2020 au 15/09/2020 vise à inciter les salariés de la zone portuaire à compléter l'enquête mobilité organisée dans le cadre de PEPS. L'enquête est accessible à tous les salariés sous ce lien <https://fr.surveymonkey.com/r/PEPS2020>

Il consiste à récompenser 10 salariés de la zone portuaire ayant répondu à l'enquête et s'étant inscrits au Jeu sur la base du volontariat en renseignant une adresse mail dans la case prévue à cet effet dans le formulaire d'enquête.

Les 10 gagnants sont désignés par tirage au sort réalisé par un employé de la Société Organisatrice. La participation au Jeu est ouverte aux personnes physiques âgées d'au moins 18 ans et disposant de la capacité juridique, à raison d'une participation maximum par personne.

Le personnel de la Société Organisatrice, les membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins et partenaires de PACS) et de manière générale toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du Jeu ne peuvent pas participer.

Article 3 – Lots récompensant les gagnants du Jeu

Les lots sont les suivants :

5 Monopoly édition limitée Port de Strasbourg (valeur 35€) pour les cinq premières personnes tirées au sort,

5 Billets pour 2 personnes « Strasbourg sur mer » visite du Port avec Batorama (33,6€ pour 2 personnes) pour les cinq personnes suivantes tirées au sort.

Ces lots sont non modifiables, non échangeables, non remboursables en leur valeur numéraire pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Article 4 – Modalités de participation

Les participants s'inscrivent au tirage au sort en renseignant leur adresse email dans la case prévue à cet effet sur le formulaire d'enquête jusqu'au 15 septembre 2020 à 23h59.

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de lot.

Les modalités du Jeu de même que les Lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Toute difficulté quant à l'application du règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine de la Société Organisatrice.

Toute adresse email incomplète, illisible, renseignée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ne sera pas prise en compte.

Les gagnants du tirage au sort seront désignés avant le 30/09/2020.

Les gagnants seront informés par email de leur gain. Dans le but de permettre la remise du lot, il leur sera demandé de répondre audit mail au moins 48h avant la remise du Lot en indiquant leur prénom, leur nom et leur date de naissance. Les répondants perdants (qui n'ont pas été désignés par le sort) ne seront pas informés.

Les lots seront remis sur présentation à l'accueil du siège du Port autonome de Strasbourg, situé 25 rue de la Nuée Bleue à 67000 Strasbourg, où les gagnants peuvent récupérer les lots jusqu'au 30 octobre 2020, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Seule la personne ayant participé au Jeu et dont les données d'identification auront été transmises à la Société Organisatrice par email 48h avant la remise du Lot est autorisée à récupérer le lot, sur présentation d'une pièce d'identité, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Article 5- Données personnelles

Pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines données personnelles les concernant : adresse email, prénom, nom, date de naissance.

La collecte de ces données fondée sur le consentement de la personne qui participe volontairement au Jeu, est nécessaire à la prise en compte de sa participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des lots.

Ces données sont destinées aux employés de la Société Organisatrice en charge de l'organisation du Jeu. Elles seront transmises à la Direction du développement et de la promotion portuaire du Port autonome de Strasbourg afin de lui permettre d'identifier le Participant lors de la remise du lot.

Les données personnelles transmises par le Participant sont enregistrées dans une base de données totalement distincte de la base de données recensant les réponses à l'enquête : aucun lien n'est donc possible entre ces données et les réponses à l'enquête qui reste donc bien anonyme. Elles ne seront utilisées que pour les finalités indiquées ci-dessus et seront supprimées dès la remise du lot et au plus tard le 2 novembre 2020. Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de définir le sort de vos données après votre décès.

Ces droits s'exercent par email adressé à l'adresse c.thouny@alternavecabone.fr.

Vous disposez également d'un droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (la CNIL en France) en cas de manquement aux dispositions ci-dessus.

Les données collectées étant nécessaires à la réalisation des finalités précitées, les participants gagnants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu ou la remise du Lot seront réputés renoncer à leur participation ainsi qu'à leur lot.